



**La commune de Carry le Rouet à reçu à l'occasion de la cérémonie des Sceptres d'or du développement durable le « Prix coup de cœur » de la Catégorie Commune.
Interview de M. PENE, Maire de Carry le Rouet (13).**

Monsieur le Maire, quelles sont les originalités et les innovations de la nouvelle maison de la mer « Espace Roger Grange » de Carry-le-Rouet ?

Il s'agit d'un bâtiment emblématique qui s'inscrit dans la stratégie de développement durable initiée dès le 2^{ème} trimestre 2009, dans le cadre d'un Agenda 21, par le Conseil municipal de Carry-le-Rouet.

La construction de cet espace de 450 m², auquel la commune a donné le nom du promoteur de la « réserve marine totale de Carry-le-Rouet » en 1983, est aujourd'hui en cours de finition.



Cette maison de la mer répond à une intégration douce dans le paysage. Elle est située le long de la falaise Est du Port, ce qui lui donne une large ouverture sur celui-ci et sur la Méditerranée.

Il s'agit d'un bâtiment très fonctionnel qui accueillera, en rez-de-chaussée, quatre associations de plongée sous-marine ayant, pour chacune d'elles, leur entrée individuelle sur l'esplanade qui longe le bâtiment. En rez-de-chaussée également, une grande salle de 60 m², où la commune va planter son Office de tourisme (le port se situant à l'épicentre de

la ville). A l'étage, se situent les locaux de trois associations tournées vers la mer (Société nautique, usagers du port, pêche au tout gros), une salle de conférences et une grande salle pour diverses manifestations.

- ❖ Chaque association sera responsable de ses locaux, de leur entretien et réglera un modeste loyer.
- ❖ La construction a été réalisée avec des murs massifs, construits de briques alvéolées, de 50 cm d'épaisseur. La toiture plate est en cours de végétalisation avec des espèces méditerranéennes, peu avides d'eau.
- ❖ Les fenêtres ont été calculées pour obtenir un éclairage naturel suffisant en limitant les pertes d'énergie. Il y aura des doubles vitrages et des brises soleil, la façade étant exposée à l'Ouest.
- ❖ Le chauffage se fera à partir d'un réseau d'eau chaude (pompe à chaleur). Les calories ne seront distribuées que pendant l'occupation des locaux.
- ❖ Le bâtiment ne sera pas climatisé, en raison d'une ventilation naturelle traversante et facilité par une isolation thermique très performante (bâtiment BBC).

Le coût global des travaux, avec réalisation d'une esplanade arborée, parking de 60 places et parking de remorques pour la mise à l'eau publique, douches et toilettes extérieures pour les plongeurs, se situe autour de 2,35 M€. En résumé, ce bâtiment utilisera les techniques modernes pour mettre en œuvre les bons vieux principes des constructions méditerranéennes

La maison de la mer « Espace Roger Grange » s'inscrit dans votre Agenda 21. Quelles sont les grandes finalités de votre Agenda 21 et comment le tourisme y trouve t-il sa place ?

Cette nouvelle maison de la mer s'inscrit dans l'Agenda 21 communal car elle fait partie de l'un des 8 axes stratégiques de celui-ci qui est : « Valoriser, maîtriser le capital maritime de la commune dans ses dimensions environnementales, culturelles et les activités économiques qui en dépendent ».

Le port de plaisance de Carry-le-Rouet, avec ses 559 places à quai, sa mise à l'eau publique est le haut lieu de tourisme de notre commune. C'est également du port que partent les sentiers piétonniers qui longent notre littoral.

Par ailleurs, notre commune est le siège du Parc Marin de la Côte Bleue (PMCB), dont elle a favorisé la réalisation des locaux en 2004, au Rouet, à proximité immédiate de la plus grande plage de la ville. Le PMCB, qui regroupe les 5 communes de la Côte Bleue, Carry-le-Rouet, Ensuès-la-Redonne, Martigues, Le Rove et Sausset-les-Pins, gère une très importante Aire Marine Protégée de 18 928 hectares et les deux zones de réserve totale, celles de Carry-le-Rouet et de Cap Couronne.

Il conduit également d'importantes recherches sur la flore et la faune marines et développe de nombreuses actions éducatives en faveur de la protection du littoral.

Carry-le-Rouet accueille, en raison de la qualité de ses fonds sous-marins protégés, plusieurs milliers de plongeurs sous-marins par an, encadrés par les associations de plongée qui ont trouvé tout naturellement leur place à l'Espace Roger Grange.

Enfin, la décision qui vient d'être prise de positionner l'Office de Tourisme dans la maison de la mer est un signal fort en faveur du développement touristique de notre commune, dont la population double pendant l'été.

Un autre axe de notre Agenda 21 est tourné vers les espaces naturels terrestres : « Pérenniser et valoriser le capital environnemental terrestre et promouvoir de nouvelles activités adaptées ». Notre commune comporte 730 ha classés en zone naturelle littorale. Depuis plusieurs années, la commune et les associations locales œuvrent pour la valorisation de cet espace. Un important réseau de pistes pédestres et VTT permet de faire des promenades avec des vues magnifique sur la Méditerranée.